

+



Association of
African Universities
Association des universités africaines
اتحاد الجامعات الأفريقية



Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG)

CENTRE EMERGENT ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-EM_EMIG)

REPUBLIQUE DU NIGER

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE**

ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

CENTRE EMERGENT ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-EM_EMIG)

CREDIT IDA N°6511-NE & D 5340-NE

**RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITES DE L'AUDIT
INTERNE AU 31 DECEMBRE 2023**

Rapport n° 03/AI du 31/12/2023

Résumé : Le présent rapport concerne la période allant du 01 juillet au 31 décembre 2023 et est consacré aux principales activités effectuées par l'audit interne au cours de cette période, notamment au contrôle des procédures et de vérification des dépenses.

Sommaire

I.	Introduction.....	2
II.	Contexte.....	3
	A. <i>Présentation du projet</i>	3
	B. <i>Structures de gouvernance</i>	3
	C. <i>Activités du Projet</i>	4
	D. Informations clés.....	5
III.	Orientation et champ des activités de la mission.....	5
IV.	Faits marquants des activités d’audit interne.....	6
V.	Analyse de l’environnement général du fonctionnement et du contrôle du projet..	6
VI.	Gestion de la trésorerie	7
VII.	Contrôle des ressources	7
VIII.	Exécution budgétaire	7
IX.	Constat, risque associé, recommandation et commentaire de l’audité	7
	E. <i>Sécurisation des chèquiers</i>	7
X.	Suivi des recommandations des audits externes et internes	8
XI.	Contrôle du Rapport Financier Non Audité du 1er semestre	8

I. Introduction

Le présent rapport d'audit interne est élaboré en application de la norme d'audit interne 2440 et des termes de référence de l'auditeur interne. L'audit objet du présent rapport est un audit de conformité et de régularité qui a porté sur les ressources et les dépenses effectuées sur le compte désigné et celui des revenus générés au cours du deuxième semestre de l'exercice 2023 et tel qu'indiqué dans le Rapport Financier Intermédiaire Non Audité (**RFINA**). Les dépenses auditées concernent toutes les catégories financières telles qu'elles ressortent de l'accords de financement.

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte des conseils pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'audit interne vise à s'assurer du respect des procédures des activités auditées, à faire ressortir les zones d'insuffisances exposant le projet à des risques et à formuler des recommandations concrètes pour la couverture de ces risques en vue de prévenir les éventuelles pertes opérationnelles et l'inéligibilité des dépenses.

Les objectifs de cet audit consistent à s'assurer :

- De la sécurité des actifs (physiques et financiers) ;
- De la fiabilité des informations financières et opérationnelles produites ;
- Du respect des lois, règlements et contrats ;
- De l'efficacité et de l'efficience des opérations.

Le présent rapport n'a donc pas la prétention de critiquer, ni de déceler des fraudes mais de relever certaines insuffisances dans l'application des outils de gestion mis en place par le projet du Centre Emergent Environnement Minier de l'EMIG (**CEA_EM-EMIG**), de faire des recommandations et des actions correctives à apporter en vue d'améliorer la performance.

II. Contexte

A. Présentation du projet

Dans le cadre de la mise en place des Centres d'Excellence en Afrique, deuxième phase dénommée CEA -Impact, l'École des Mines, de l'industrie et de la Géologie (**EMIG**) a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale pour financer le Centre Émergent en Environnement Minier (**CEA_EM-EMIG**).

Le **CEA_EM-EMIG** a pour objectif général « de développer un pôle d'excellence de formation des compétences en exploitation et réhabilitation des sites miniers ».

Les objectifs spécifiques sont :

- Améliorer la qualité des programmes de la formation initiale ;
- Mettre en place des modules de formation courte durée ;
- Augmenter le nombre d'élèves inscrits et diplômés des programmes de Licence et de Master ;
- Mettre à disposition des cadres spécialistes issus de la formation courte durée ;
- Développement de façon significative le partenariat école - entreprises ;
- Mettre en place un laboratoire équipé dédié à l'Environnement ;
- Mettre à disposition des équipements d'ateliers et de laboratoires ;
- Mettre en place la formation doctorale ;
- Améliorer les prestations de services.

B. Structures de gouvernance

Les organes du centre **CEA_EM** sont : le Comité National de Pilotage, le Comité Consultatif Sectoriel, le Comité Consultatif Scientifique International et le Comité Exécutif ;

- Le Comité National de Pilotage (**COPIL**) composé des partenaires institutionnels et académiques est présidé par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur. Il approuve les activités et les budgets des centres, les soutient dans la mise en œuvre du projet ;
- Le Comité Consultatif Sectoriel (**CCS**) est composé des responsables sectoriels et industriels. En collaboration avec le Comité Consultatif Scientifique

International (**CCSI**), le **CCS** fournit des conseils sur les programmes d'étude et les futures orientations de recherche et suggestions sur les activités d'étude et de recherche au Centre ;

- Le Comité Consultatif Scientifique International (**CCSI**) composé d'académiciens de renommée internationale fournit des conseils sur les activités académiques et de recherche du Centre.

C. Activités du Projet

Les activités du projet CEA_EM-EMIG sont mises en œuvre à travers les neufs (09) actions suivantes :

- Action 1 : A-1- Mettre le centre en situation de fonctionnement ;
- Action 2 : A-2- Assurer une gouvernance de qualité/Action ;
- Action 3 : A-3- Développer la formation ;
- Action 4 : A-4- Développer la recherche et améliorer sa qualité ;
- Action 5 : A-5- Améliorer les infrastructures et les équipements d'enseignement et de recherche ;
- Action 6 : A-6- Développer les partenariats et générer des revenus ;
- Action 7 : A-7- Assurer un fonctionnement de qualité ;
- Action 8 : A-8- Audit de la gestion Financière ;
- Action 9 : A-9- Impact institutionnel.

D. Informations clés

Nous présentons les informations clés sur le projet dans le tableau ci-après :

Intitulé du projet	Centre Émergent Africain Environnement Minier (CEA_EM-EMIG)
Numéro de Crédit et Don IDA	N°6511-NE et N°D534-NE
Chargé de projet	EKUA NUAMA BENTIL
Coordonnateur du projet	Dr-Ing OUSMAN MAHAMADOU
Date d'approbation	16/06/2020
Date de signature	08/05/2020
Date de mise en vigueur	17/06/2020
Date de démarrage effective	20/08/2020
Date de clôture	30/06/2024
Montant approuvé (en devise)	4 500 000 Euros
Bailleurs de fonds	Banque Mondiale
Organisme de Tutelle	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique

III. Orientation et champ des activités de la mission

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur les missions d'assurance. Le champ de ces travaux inclut l'examen de documents, l'analyse des activités menées, une évaluation des processus et des procédures associées, ainsi qu'une évaluation de conformité.

L'auditeur interne confirme qu'il mène ses audits conformément aux Normes Internationales pour la pratique de l'audit interne et au code de déontologie établis par l'Institut des Auditeurs Internes (IIA). Qu'il n'a supervisé aucune des activités faisant l'objet du présent audit, et ni exercé de fonctions comptables ou opérationnelles.

La présente mission concerne le contrôle de conformité et le contrôle budgétaire des opérations.

Il s'agit tout particulièrement de nous assurer que :

- Les fonds ont été utilisés conformément aux dispositions prévues dans l'Accord de financement signé ;

- Les dépenses sont réalisées dans des conditions optimales d'efficacité et d'efficience ;
- Les dépenses sont conformes aux prévisions budgétaires ;
- Le système de contrôle interne mis en place est approprié pour assurer l'efficacité et l'efficience des systèmes d'information et de gestion et d'assurer la sauvegarde du patrimoine ;
- Les informations financières et comptables sont fiables et sincères.

IV. Faits marquants des activités d'audit interne

Le seconde semestre de l'exercice 2023 a été essentiellement marqué par les principales activités ci-dessous :

- Les missions de contrôle de dépenses effectuées ;
- La participation à la réunion du Comité National de Pilotage (COPIL) ;
- L'arrêt des décaissements par la Banque Mondiale ;
- La conduite des activités du Projet à travers un plan d'activités prioritaires.

V. Analyse de l'environnement général du fonctionnement et du contrôle du projet

Dans le cadre de la revue de l'environnement général du fonctionnement et du contrôle du projet, nous avons eu à confirmer les forces (norme 2410 A2) du système du contrôle interne. Il s'agit notamment :

- La comptabilité du projet est tenue sur un système informatique notamment le logiciel comptable TOMPRO de la société TOMATE ;
- Les opérations d'achat et d'approvisionnement sont conformes aux procédures nationales ;
- Les procédures de gestion de la trésorerie sont satisfaisantes, et les états de rapprochement bancaires sont effectués à la fin de chaque mois ;

VI. Gestion de la trésorerie

La trésorerie du projet comprend le compte désigné, le compte de revenu généré et le compte d'intérêt.

Le solde global de la trésorerie du projet est de **F CFA 547 617 780** au 31 décembre 2023.

L'examen de la trésorerie n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

VII. Contrôle des ressources

Les ressources totales du semestre sous revue s'élèvent à **F CFA 262 054 144**. Elles sont composées des décaissements de la Banque Mondiale après vérification des résultats et des demandes de paiement via la plate-forme Client Connection pour un montant total de **F CFA 221 495 970** et des revenus générés pour un montant total de **F CFA 40 558 174**.

Nous n'avons pas de commentaires particuliers à émettre sur ce point.

VIII. Exécution budgétaire

La réalisation budgétaire du deuxième semestre est de **F CFA 274 398 894** pour une prévision de **F CFA 1 010 745 000** soit un taux de réalisation de **27,15%**.

IX. Constat, risque associé, recommandation et commentaire de l'audit

Au cours de la présente période sous revue, nous avons pu analyser l'exécution du programme annuel et évaluer le dispositif de contrôle interne au sein du projet. Le paragraphe suivant présente le résultat de nos travaux.

E. Sécurisation des chéquiers

Constat

Nous avons relevé que les carnets des chèques (Chéquiers) des comptes bancaires

du Projet sont conservés dans un tiroir.

Risque

Perte d'actif

Recommandation

Nous recommandons au projet d'acquérir un coffre-fort pour la conservation de ses chèquiers.

Commentaire

La recommandation sera mise en œuvre.

X. Suivi des recommandations des audits externes et internes

Le suivi des recommandations est une exigence de la norme 2500. Il s'agit pour l'audit de mettre en place et tenir à jour un système permettant de surveiller la suite donnée aux résultats communiqués au management.

Il ressort des :

- Quatorze (14) recommandations de l'audit externe, treize (13) sont effectivement mises en œuvre et une (01) est partiellement mise en œuvre ;
- Quinze (15) recommandations de l'audit interne, neuf (09) sont effectivement mises en œuvre, cinq (05) sont partiellement mise en œuvre et une (01) recommandation non mise en œuvre.

XI. Contrôle du Rapport Financier Non Audité du 1er semestre

Le contrôle du Rapport Financier Non Audité (**RFINA**) du 2^{ème} semestre est satisfaisant.

Fait à Niamey, le 09 février
2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

L'auditeur Interne **CEA_EM-EMIG**
SEINI NIANDOU Abdoul-Majid

XII. Annexe : Suivi des recommandations de l'audit externe et interne

➤ **Suivi des recommandations de l'audit externe**

1. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

RÉF	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/12/2023
1	<p><u>Réunion du COPIL</u></p> <p>Le Comité National de Pilotage (COPIL) dont la présidence est assurée par le MESR/I n'a pas tenu de réunions en 2020 et 2021, alors que l'Accord de financement et l'Arrêté portant sa création stipulent la tenue de deux (02) réunions par an.</p>	<p>Les décisions stratégiques d'orientation des activités du projet ne sont pas prises dans les délais appropriés ;</p> <p>Ralentissement de l'atteinte des objectifs du projet.</p>	<p>Tenir régulièrement les réunions du Comité National de Pilotage en conformité avec les dispositions conventionnelles l'instituant.</p>	<p>Recommandation mise en œuvre</p>
2	<p><u>Manuel de procédures</u></p> <p>Le manuel de procédures administratives et comptables de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie a été révisé pour que les dispositions qui y sont contenues soient applicables aux activités du CEA-EM-EMIG. Toutefois, il nous a été donné de constater que ce manuel n'est pas adapté aux activités du Projet notamment en ce qui concerne les procédures de planification et de gestion budgétaire, les procédures de gestion comptable et de reporting financier, les procédures de gestion de la trésorerie, la prise en compte des revenus générés, les indicateurs de performances, l'implication de l'AUA, etc.</p>	<p>Difficultés à appliquer les procédures.</p>	<p>Réviser le manuel de procédures pour l'adapter aux activités du projet.</p>	<p>Recommandation mise en œuvre partiellement (le manuel de procédures n'est pas encore validé par le Conseil d'Administration et la Banque Mondiale toute fois, il est envoyé à ces derniers).</p>

RÉF	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/12/2023
3	<p><u>Audit interne</u></p> <p>Dans le dispositif institutionnel, il n'a pas été prévu de recrutement d'un auditeur interne au niveau du CEA-EM-EMIG. Par conséquent, les activités de contrôle de la conformité des réalisations aux dispositions de manuel de mise en œuvre et de celles du manuel de procédures n'ont pas été réalisées au titre de la période sous revue.</p>	<p>Non-conformité des réalisations aux dispositions de manuel de mise en œuvre et de celles du manuel de procédures.</p>	<p>Accélérer les négociations avec la Banque Mondiale pour le recrutement d'un auditeur interne.</p>	<p>La recommandation a été mise en œuvre par le recrutement d'un auditeur interne en 2023. Il a pris service le 15 février 2023.</p>
4	<p><u>Organisation comptable</u></p> <p>Dans le dispositif organisationnel consacré dans le PAD, il est prévu le recrutement d'un responsable de la comptabilité et de la gestion financière au plus tard trois (03) mois après la mise en vigueur du Projet.</p> <p>À la date de notre intervention, bien que le processus de recrutement tire à sa fin, ce responsable n'a pas encore pris service. Toutefois, une convention a été signée avec un projet de la place pour un accompagnement en temps partiel de son Responsable Administratif et financier et de son Comptable aux activités comptables et financières du Centre.</p>	<p>Retard dans la production des informations comptables et financières.</p>	<p>Finaliser le recrutement du responsable de la comptabilité et de la gestion financière du Centre et le former aux spécificités du Projet.</p>	<p>La recommandation a été déjà mise en œuvre par le recrutement d'un comptable principal. Il a pris service le 1^{er} juillet 2022.</p>

Commentaires de la Direction du CEA-EM-EMIG

- Réunion du COPIL : Les Directeurs des CEA vont à nouveau prendre attache avec le Ministère de tutelle pour la tenue effective et régulière de toutes les réunions du Comité National de Pilotage afin de se conformer aux dispositions prévues dans l'Accord de crédit.

RÉF	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/12/2023
	- Le manuel de procédures administratives, comptables et financières sera finalisé et soumis à la banque pour approbation.			

1. GESTION DES IMMOBILISATIONS

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/12/2023
5	<p><u>Inventaire et codification des immobilisations</u></p> <p>Les travaux réalisés sur les immobilisations acquises par le Centre dans le cadre du Projet ont révélé l'absence de procès-verbal et de rapport d'inventaire, l'absence de code d'immobilisations sur environ 868 immobilisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes d'actifs ; - Dépenses inéligibles ; - Difficultés à s'assurer de l'effectivité des prises d'inventaire physiques ; - Difficultés d'assurer le suivi des immobilisations acquises. 	<p>Améliorer le suivi des immobilisations acquises dans le cadre du projet en codifiant tous les biens acquis dans le cadre du Projet et en soutenant les inventaires physiques réalisés par des procès-verbaux et des rapports d'inventaire.</p>	<p>La recommandation a été appliquée. Les immobilisations ont fait l'objet d'inventaire et de codification.</p>
<p><u>Commentaires de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <p>Les inventaires physiques seront matérialisés par des Procès-Verbaux et des rapports d'inventaire à la fin de chaque année.</p>				

1. PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/12/2023
6	<p><u>Validation du PTBA</u></p> <p>Nos contrôles ont révélé que le PTBA n'est pas soumis au COPIL avant le 30 novembre de l'année précédente comme stipulé par les dispositions de l'accord de financement.</p> <p>Il n'est pas non plus soumis à la Banque Mondiale dans les délais raisonnables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'exécution des activités du Projet ; - Réalisation de dépenses non autorisées. 	<p>Préparer et soumettre au COPIL et à la Banque le PTBA dans les meilleurs délais pour approbation et validation.</p>	<p>La recommandation a été mise en œuvre.</p>
7	<p><u>Dépassement budgétaire</u></p> <p>Nous avons constaté des dépassements budgétaires sur certaines lignes (acquisition de véhicule, réhabilitations) sans autorisation explicite du bailleur de fonds.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension de l'Accord de financement ; - Exécution de dépenses non autorisées ; - Dépenses inéligibles. 	<p>Requérir l'avis de non-objection explicite du bailleur de fonds pour tout dépassement de budget.</p>	<p>La recommandation a été appliquée.</p>
<p><u>Position de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <p>Il n'y a pas eu besoin de recourir à un avis de non objection de la Banque.</p>				

2. GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/12/2023
8	<p><u>Tenue de la Comptabilité du Centre</u></p> <p>À la date de notre intervention, l'équipe du Projet n'était pas entièrement constituée.</p> <p>Le comptable principal recruté n'a pas encore pris service. Une convention a été signée avec un projet de la place (PRODEC) pour que son Comptable principal et son RAF assurent la gestion comptable du Projet en attendant le recrutement d'un comptable titulaire du Centre. Le comptable du PRODEC a rencontré des difficultés pour sécuriser les pièces comptables, n'étant pas sur place. Il a eu parfois du mal à suivre la traçabilité des pièces. Il a par ailleurs cumulé des tâches incompatibles d'autorisation, de détention, d'enregistrement et de contrôle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la tenue de la comptabilité ; - Difficultés à retrouver certaines pièces justificatives ; - Erreurs possibles lors de la comptabilisation ; - Mauvaise traduction comptable de certaines opérations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la finalisation du recrutement du comptable principal ; - Remédier au cumul des tâches incompatibles du comptable. 	<p>Recommandation mise en œuvre (L'équipe du projet a été actuellement complétée par le recrutement d'un comptable principale, d'un responsable Suivi & Evaluation, d'un Auditeur interne et d'un Chef de Projet. Une décision est prise pour octroyer la détention des chèques au Chef de Projet pour remédier au cumul des tâches incompatibles du comptable).</p>
9	<p><u>Référentiel comptable utilisé</u></p> <p>Le référentiel indiqué dans les notes aux états financiers est le SYSCOHADA alors que le manuel de procédures révisé prévoit la tenue d'une comptabilité publique.</p> <p>Par ailleurs, le schéma général du système comptable ainsi que les schémas d'écritures ne sont pas proposés dans le manuel.</p>	<p>Erreurs d'interprétation et de traitement comptable des opérations.</p>	<p>Relire le manuel de procédures en l'adaptant aux dispositions de l'accord de financement et en détaillant les schémas comptables nécessaires.</p>	<p>Le manuel de procédures a été relu en interne sur suggestion de la Banque.</p>

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/12/2023
10	<p><u>Production des Etats Financiers</u></p> <p>Les comptes du Projet n'ont pas fait l'objet d'analyse. Les imputations, les saisies, les états de rapprochement bancaire élaborés par le comptable ne sont pas validés par le RAF.</p>	Anomalies significatives dans les comptes	Analyser les soldes des comptes en fin d'exercice	La recommandation a été mise en œuvre.
11	<p><u>Compte d'intérêts</u></p> <p>Le compte d'intérêt n'a pas été ouvert par le CEA-EM-EMIG.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation peu rationnelle des fonds du Projet ; - Non-respect des dispositions conventionnelles. 	Ouvrir un compte d'intérêt conformément aux dispositions de l'accord de financement.	La recommandation a été appliquée. Le compte d'intérêt a été ouvert mais n'a pas été crédité au 31 décembre 2023.
<p><u>Position de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recrutement des différents experts pour compléter l'équipe permet de résoudre le problème de cumul des tâches incompatibles d'autorisation, de détention, d'enregistrement et de contrôle. 				

2. PASSATION DE MARCHÉS

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/12/2023
12	<p><i>Passation des marchés</i></p> <p>Nos contrôles sur les dossiers de passation des marchés ont révélé que les demandes de cotations sont conduites en dehors du répertoire de prestataires préétabli et que les contrats sont signés avec des imprécisions (Le contrat type est reconduit avec des vides et des informations au choix non précisées).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de prestataires non économiques et non efficaces ; - Perte en cas de contestation des dispositions contractuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir annuellement (ou à une autre périodicité fixée d'avance) un répertoire des prestataires pour les consultations restreintes, sur la base d'une manifestation d'intérêts en fin de chaque période précédente ; - Se limiter au répertoire pour toute consultation restreinte ; - Renforcer les capacités du SPM en général. 	<p>Les recommandations ont été appliquées.</p>
<p><u>Position de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le spécialiste en passation de marchés participera à Casablanca à une formation pour un renforcement des capacités organisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche courant Août 2023. 				

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/12/2023
1	<p>Dettes Fiscale</p> <p>Les dettes fiscales correspondant à l'ITS aux retenues ISB et à la TVA n'ont pas fait l'objet de déclarations et de reversement à l'Administration fiscale au 31 décembre 2022.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Redressement fiscal. 	<p>Procéder aux déclarations des impôts et taxes et leur règlement dans les délais requis.</p>	<p>Recommandation mise en œuvre (la dette fiscale a été intégralement soldée).</p>

2 ORGANISATION COMPTABLE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/12/2023
2	<p><u>RFINA non cohérent au TER</u></p> <p>Le Rapport Financier Intérimaire Non Audité (RFINA) du second semestre présente quelques irrégularités le rendant incohérent avec le Tableau des Emplois et des Ressources (TER) au 31 décembre 2022.</p> <p>En effet, le rapprochement des soldes présentés dans le TER aux montants indiqués dans le RFINA fait ressortir les insuffisances suivantes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le total des ressources s'élève à 900 048 558 F CFA dans le TER alors qu'il est de 905 867 441 F CFA au niveau du RFINA, soit un écart de 5 818 882 F CFA ; • Les emplois par composante s'établissent à un montant de 801 007 383 F CFA dans le TER contre un montant de 806 886 265 F CFA au niveau du RFINA, soit une différence de 5 878 882 F CFA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etats financiers irréguliers ; - Communication d'informations irrégulières au bailleur. 	<p>Veiller à toujours rendre cohérents les Rapports Financiers Intérimaires Non Audités (RFINA) aux états financiers du Projet.</p>	<p>Recommandation mise en œuvre (les Rapports Financiers Intérimaires Non Audités RFINA sont validés par l'Auditeur Interne avant leur transmission à la Banque Mondiale pour garantir la cohérence avec les Etats Financiers du Projet).</p>

➤ **Suivi des recommandations de l'audit interne**

Retard dans le paiement des impôts			État de mise en œuvre
Constats	Risque	Recommandation	
<p>Le Code Général des Impôts en son Article 1054 stipule que "les redevables qui doivent liquider et percevoir le précompte de l'impôt sur les bénéfices sont tenus d'en effectuer le reversement auprès des Receveurs des Impôts territorialement compétents au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel il est devenu exigible du fait du paiement. Aussi, la mention "précompte ISB" et le montant du précompte doivent obligatoirement figurer sur la facture ou tout autre document en tenant lieu. Nos contrôles ont relevé que l'ISB retenu sur les factures des fournisseurs et prestataires au cours de la période sous revue pour un montant de 5 315 676 F CFA n'a pas fait l'objet de reversement aux services des impôts dans les délais prévus (au plus tard 15 jours du mois suivant les retenues). La TVA retenue à la source pour un montant de 42 434 956 F CFA n'a pas été reversée également.</p>	<p>En cas de contrôle fiscal, les conséquences directes du non-respect de la réglementation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les paiements de pénalités ; - Des dépenses non prévues au budget ; - Des dépenses non éligibles sur le budget IDA. 	<p>L'auditeur recommande au projet CEA_EM-EMIG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur respect de la réglementation fiscale en vigueur notamment ; - Le prélèvement de manière systématique du précompte ISB sur les factures ; - Le reversement des retenues ISB et TVA à la DGI dans le délai réglementaire (au plus tard le 15 du mois suivant concerné). 	<p>Recommandation mise en place.</p>

Fiches d'imputations comptable et budgétaire			Etat de mise en œuvre
Constats	Risque	Recommandation	
Les contrôles effectués sur les liasses comptables ont relevé que les fiches d'imputation n'ont pas été établies et jointes aux dossiers de dépenses.	Situation ne reflétant pas la réalité ; erreur dans l'analyse des données comptables ; dépassement budgétaire.	Nous recommandons au CEA_EM-EMIG d'éditer toutes les fiches d'imputations comptables avec numéro séquentielle issue du logiciel comptable et les agrafées aux pièces comptables.	Recommandation mise en place.

États de rapprochements bancaires du compte des revenus générés			État de mise en œuvre
Constats	Risque	Recommandation	
Nos contrôles ont relevé qu'aucun état de rapprochement bancaire relatif au compte bancaire des revenus générés n'a été effectué depuis le début du projet.	Omissions, non détection d'erreurs et de fraude.	Nous recommandons au projet CEA_EM-EMIG d'établir régulièrement des états de rapprochement bancaires pour le compte des revenus générés.	Recommandation mise en place.

Gestion des immobilisations			État de mise en œuvre
Constats	Risque	Recommandation	
<p>Les contrôles effectués sur la gestion des immobilisations relèvent les insuffisances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Projet CEA_EM-EMIG ne dispose pas d'un registre des immobilisations retraçant les mouvements des immobilisations, leurs états actuels, leurs dates d'acquisitions, ainsi que leurs lieux d'affectations ; - La codification des équipements n'est pas réalisée au cours de la période sous revue. Cette insuffisance ne permet pas de rapprocher avec certitude le bien physique retrouvé avec le bien mentionné sur le tableau d'inventaire ; - L'inventaire physique des biens acquis n'a pas été effectué au 31/12/2021. 	<p>Difficulté de suivi des immobilisations</p>	<p>Afin d'assurer une meilleure gestion des immobilisations acquises sur le financement IDA, l'auditeur recommande au projet CEA_EM-EMIG de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un registre des immobilisations et de bien le renseigner, - Codifier les équipements du projet ; - Réaliser un inventaire physique de toutes les immobilisations acquises par le projet sur financement IDA. 	<p>Recommandation mise en place.</p>

Non tenue des réunions du Comité de Pilotage			Etat de mise en œuvre
Constats	Risque	Recommandation	
<p>Au cours de la période de l'exercice 2021, nous avons noté que le Comité National de Pilotage n'a pas tenu les deux (02) réunions ordinaires prévues dans le cadre des activités des Centres conformément à l'article 06 de l'arrêté N°00050/MERS/I/SG du 19 mars 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retards dans les prises de décisions de même que le suivi de la mise en œuvre de certaines décisions ; - Impact négatif sur la performance (efficacité - efficacité) du Projet. 	<p>Nous recommandons aux Directeurs des CEA de prendre attache avec leur Ministère de tutelle pour la tenue effective et régulière de toutes les réunions du Comité National de Pilotage afin de se conformer aux dispositions prévues dans l'accord de crédit. En effet les réunions du comité de pilotage jouent un rôle capital dans l'exécution des activités du projet. Elles ont pour principaux objectifs de superviser et d'approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Ces comités sont susceptibles de favoriser aussi l'atteinte des objectifs du projet en proposant des solutions permettant de lever les points de blocages ralentissant la mise en œuvre des activités programmées.</p>	<p>Recommandation mise en place.</p>

➤ **Suivi des recommandations de l'audit interne**

Constats	Risque	Recommandation	Commentaire de la Direction	État de mise en œuvre au 31/12/2023
<p>Justification des dépenses Le contrôle des dépenses a relevé des insuffisances qui sont liées aux liasses de pièces justificatives qui ne sont pas toujours complètes. En effet, certains documents manquent dans les classeurs, notamment les factures pro formas, le bon de commande.</p>	<p>Ces anomalies exposent le projet aux risques de dépenses insuffisamment justifiées.</p>	<p>Nous recommandons aux responsables de mettre un accent particulier sur la justification des dépenses en veillant à ce que les liasses fournies soient conformes à celles prévues par le manuel des procédures.</p>	<p>Les efforts seront fournis pour mettre à disposition toutes les pièces justificatives.</p>	<p>Partiellement (Des efforts ont été fournis, mais nécessité de redoubler d'effort).</p>
<p>Retenue du précompte ISB Nous avons relevé l'absence de la retenue du précompte ISB sur certaines factures de pause-café et de location de salle de réunion.</p>	<p>Redressement et pénalité fiscale encourus. Il faut noter également que ces dépenses sont inéligibles.</p>	<p>Nous recommandons fortement le respect des dispositions fiscales.</p>	<p>La retenue du précompte ISB sur toutes les factures qui l'exigent sera effectuée.</p>	<p>Partiellement (Des efforts ont été fournis, mais nécessité de redoubler d'effort. Une note de service sera prise à cet effet).</p>
<p>Absence de factures certifiées A partir de l'entrée en vigueur de la loi de finance 2023 toutes les factures émises doivent être certifiées. Or, nous avons relevé que plusieurs factures de pause-café et location de salle ne sont pas certifiées.</p>	<p>Redressement et pénalité fiscale encourus. Il faut noter également que ces dépenses sont inéligibles.</p>	<p>Nous recommandons fortement le respect des dispositions fiscales.</p>	<p>Le respect des dispositions fiscales sera observé.</p>	<p>Partiellement (Des efforts ont été fournis, mais nécessité de redoubler d'effort).</p>
<p>Comptabilisation des frais de mission Certains frais de mission et d'atelier sont comptabilisés directement en charge. Par principe, ces dépenses ne sont pas définitives à l'origine. Il s'agit des avances de fonds à justifier.</p>	<p>Perte de ressource en cas de non reversement du reliquat.</p>	<p>La comptabilisation des frais de mission et de formation dans un compte d'attente (47XXX) ayant un comportement de trésorerie. A la justification, ces avances sont apurées en contrepartie des comptes de charges appropriés.</p>	<p>Cette recommandation sera mise en œuvre.</p>	<p>Mise en œuvre</p>

Constats	Risque	Recommandation	Commentaire de la Direction	État de mise en œuvre au 31/12/2023
<p>Comptabilisation des revenus générés Les revenus générés (les revenus des formations, de location studios, d'inscription...) ne sont pas comptabilisés sur la base des pièces justificatives probantes.</p>	<p>Non-respect de l'orthodoxie comptable.</p>	<p>La justification des écritures par des pièces susceptibles de servir comme moyen de preuve conformément à l'article 17 alinéa 3 de l'Acte Uniforme Relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière.</p>	<p>La recommandation sera mise en œuvre.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre.</p>
<p>Utilisation des différents comptes bancaire Paiement d'une facture de billet d'avion pour la participation à l'atelier Régional des CEA/Maroc pour un montant de F CFA 5 098 859 sur le compte des revenus générés en lieu et place du compte dédié.</p>	<p>Utilisation inappropriée des comptes bancaires ; Présentation d'Information financière irrégulière.</p>	<p>Nous recommandons l'utilisation du compte bancaire approprié pour le paiement des différentes dépenses du Centre et la régularisation du constat ci-dessus.</p>	<p>La recommandation sera mise en œuvre.</p>	<p>Mise en œuvre définitive.</p>
<p>Réalisation des missions et Ateliers La justification des frais de missions ou d'atelier sans rédaction de rapport de mission ou de compte rendu d'atelier.</p>	<p>Justification insuffisante des missions pouvant entraîner leur inéligibilité ; Perte financière.</p>	<p>La Direction Générale de l'EMIG est invitée d'exiger, pour chaque mission ou atelier, la rédaction d'un rapport de mission ou de compte rendu d'atelier.</p>	<p>La recommandation sera mise en œuvre.</p>	<p>Mise en œuvre définitive.</p>
<p>Paiement de bourse des étudiants Nous avons relevé que la bourse des étudiants CEA_EM est payées en espèces.</p>	<p>Perte d'espèce</p>	<p>Nous recommandons le paiement de la bourse des étudiants par virement bancaire (que chaque boursier CEA_EM aie un compte bancaire).</p>	<p>La recommandation sera mise en œuvre.</p>	<p>Non mise en œuvre.</p>

Constats	Risque	Recommandation	Commentaire de la Direction	État de mise en œuvre au 31/12/2023
<p>Confusion entre l'utilisation du compte des revenus générés et le compte de dépôt au Trésor sans intérêts N°44331304</p> <p>L'élaboration d'un ordre de paiement sur le compte de dépôt au Trésor sans intérêts N°44331304 Gestion 2023 pour le règlement de certaines dépenses (achat de consommables informatiques...) et des frais de soutenance, alors que le règlement effectif est fait sur le compte des revenus généré.</p>	<p>Double paiement</p>	<p>Nous recommandons que l'ordre de paiement ne porte pas la mention « le compte de dépôt au Trésor sans intérêts N°44331304 Gestion 2023 ».</p>	<p>La recommandation sera mise en œuvre.</p>	<p>Mise en œuvre effective.</p>
<p>Enregistrement des contrats des consultants individuels</p> <p>Les contrats des consultants individuels n'ont pas fait l'objet d'enregistrement auprès de l'administration fiscale.</p>	<p>Redressement et pénalité fiscale encourus. Il faut noter également que ces dépenses sont inéligibles.</p>	<p>Les contrats de consultants individuels doivent faire l'objet d'enregistrement auprès de l'administration fiscale avant tout paiement. La charge de l'enregistrement revient au bénéficiaire du paiement conformément à la réglementation en vigueur.</p>	<p>La recommandation sera mise en œuvre.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre.</p>

